

Limite terre-mer (LimTM) : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas

Présentation de la limite terre-mer (LimTM)

La limite terre-mer (LimTM) représente la hauteur du niveau de la mer modélisée lors des plus hautes mers astronomiques (PHMA), dans le cas d'une marée de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales¹.

Produite dans le cadre d'un partenariat entre le Shom, l'IGN, l'OFB et la DGALN/DEB, la LimTM a été mise en service en décembre 2021 sur les portails du Shom et de l'IGN.

La LimTM est issue de l'intersection d'un modèle numérique de terrain (MNT) issu de levés laser topobathymétriques² avec la surface des plus hautes mers astronomiques. Elle est modélisée par des lignes connectées et continues assorties d'informations sur leur altitude, leur type (artificiel ou naturel), leur date et leur qualité géométrique.

Au fond des fleuves et des lagunes, la limite terre-mer se connecte géomatiquement avec soit la limite transversale de la mer (LTM), soit la limite de salure des eaux (LES), soit la limite des affaires maritimes (LAM)³ : **la LimTM peut donc être considérée comme un trait de côte administratif.**

C'est une donnée technique « socle » permettant d'approcher finement la limite entre la terre et la mer, mais **elle ne correspond pas à la définition juridique du domaine public maritime (DPM), et n'est pas opposable.**

Incertitude planimétrique de la LimTM

L'incertitude planimétrique moyenne de la LimTM est de 5 mètres, et varie entre 0,2 m et 7 m, selon la qualité du MNT et le lissage géométrique effectué après intersection du MNT avec la PHMA⁴.

Dans le cas où la LimTM se raccorde à une limite maritime (LTM, LSE ou LAM), son incertitude est celle du positionnement de la LTM/LES/LAM, qui est parfois très importante.

Les spécificités et les caractéristiques techniques de la LimTM sont détaillées dans les [Spécifications du produit Limite terre-mer](#) sur l'espace de diffusion du Shom.

Avantages et inconvénients de la LimTM

Les avantages et inconvénients de la LimTM par rapport à des traits de côte existants sont :

Avantages :

- Haute résolution géométrique ;
- Résultat d'une méthodologie homogène sur l'ensemble de la métropole ;
- Conformité géométrique avec les limites maritimes (LTM, LSE, LAM)² ;

¹ « Normales » signifie ici : pas de vent du large, et pression atmosphérique moyenne de 1 atm, soit 1013,25 hPa. Par rapport à la définition réglementaire du « rivage » qui intervient dans la délimitation du domaine public maritime (DPM), « normales » n'est pas synonyme de « non exceptionnelles ». Ainsi, la jurisprudence a estimé que la limite haute du rivage doit prendre en compte les tempêtes « non exceptionnelles ». D'où l'impossibilité de la modéliser précisément et les contentieux qui en découlent pour la délimitation du DPM.

² Levés laser topo-bathymétriques notamment issus du programme national Litto3D®.

³ Les fiches produit décrivant ces trois limites administratives (LTM, LES, LAM) sont sur l'espace de diffusion du Shom : <https://diffusion.shom.fr/pro/catalogsearch/result?q=limite+terre-mer>

⁴ Une incertitude de 0,2 m correspond à des données récentes (bonne résolution) non lissées ; une incertitude de 7 m correspond à des données moins résolues (ex : numérisées) et lissées (sur les parties naturelles sableuses et certains tronçons artificiels tels que les longs enrochements).

- Richesse des informations sémantiques associées à la limite (permettant de couvrir les besoins recensés via le GIMeL⁵) ;
- Prise en compte des ouvrages sur les zones artificialisées (BD Ouvrages du Cerema).

Inconvénients :

- Départements ultramarins non couverts ;
- Incertitude du positionnement de la LTM, de la LSE, ou de la LAM³ ;
- Mise à jour non définie (dépend de la disponibilité de modèles altimétriques et marégraphiques de qualité).

Voir également la note du GIMeL du 23/08/2021 [Recommandations d'usage concernant les limites entre la terre et la mer](#) clarifiant l'usage de la LimTM parmi les référentiels existants.

LimTM : ce qu'elle est / n'est pas

Ce qu'est la LimTM - Principaux usages recensés

La LimTM est un objet de consensus technique adapté à des usages administratifs. Les principaux usages recensés sont :

- Le support à la réglementation côtière ou littorale :
 - Arrêtés préfectoraux ;
 - Délimitation d'espaces réglementés ou protégés ;
 - Numérisation de zones réglementaires.
- Le rapportage vis-à-vis des directives européennes (DCSMM, DCE⁶) : mise en cohérence de référentiels géographiques utiles pour le rapportage, notamment les unités marines de rapportage (DCSMM) et des masses d'eaux (DCE) ;
- L'élaboration d'indicateurs, par exemple par le conservatoire du littoral (action sur le linéaire côtier) ;
- La LimTM peut représenter les limites administratives des régions, départements et communes mieux que d'autres limites existantes plus anciennes. La LimTM doit être la représentation de la France pour les portails de l'Union européenne.

Ce que n'est pas la LimTM

La LimTM n'est pas :

- Une limite juridique à caractère opposable ;
- Une substitution à ce que produisent les DDTM pour délimiter le DPM ;
- La référence pour les calculs d'érosion côtière (pas de fréquentes mises à jour, le Cerema utilise d'autres données pour calculer l'indicateur national d'érosion côtière) ;
- Une substitution à ce que produisent les services de la DGFiP pour la gestion du cadastre (même si elle peut être utilisée pour la représentation des limites administratives des régions, départements, ou communes).

⁵ Le GIMeL (Géoinformations Mer et Littoral) est un sous-groupe de la commission des standards du CNIG (<https://cniq.gouv.fr/commission-des-standards-a640.html>).

⁶ DCSMM : directive cadre stratégie pour le milieu marin ; DCE : directive cadre sur l'eau.